

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DELICE HOLDING

SIÈGE SOCIAL : IMMEUBLE JOUMENA, ZONE D'ACTIVITÉ KHEÏREDDINE, LA GOULETTE 2060-TUNIS

Le Conseil d'Administration de DELICE HOLDING SA « DH » informe tous les actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le jeudi 11 Juin 2026 à 10H, au siège social de la société sis à l'immeuble Joumena, zone d'activité Kheïreddine la Goulette, Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture et approbation du rapport d'activité individuel et du rapport d'activité consolidé de l'exercice 2025
- 2) Lecture des rapports des commissaires aux comptes et approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2025
- 3) Approbation des conventions réglementées
- 4) Affectation du résultat de l'exercice 2025
- 5) Quitus aux Administrateurs
- 6) Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration
- 7) Fixation de la rémunération des membres des Comités issus du Conseil d'Administration
- 8) Information à l'Assemblée Générale Ordinaire en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des sociétés commerciales.
- 9) Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions
- 10) Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

DELICE HOLDING

Siège social : Immeuble JOUMENA, zone d'activité Kheïreddine, la Goulette 2060- Tunis

La société DELICE HOLDING SA publie ci-dessous le projet de résolution qui sera soumis à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 11 juin 2026.

1^{re} RÉSOLUTION : Lecture et approbation du rapport d'activité individuel et du rapport d'activité consolidé de l'exercice 2025

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport d'activité individuel et du rapport d'activité consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice 2025, approuve lesdits rapports dans leur intégralité tels qu'ils ont été établis et présentés.

Cette résolution est adoptée à

2^e RÉSOLUTION : Lecture et approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2025

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2025, tels qu'ils ont été présentés

Cette résolution est adoptée à

3^e RÉSOLUTION : Approbation des conventions réglementées

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes relatif aux conventions réglementées visées par les articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des sociétés commerciales, approuve lesdites conventions ainsi que les opérations intervenues ou poursuivies au cours de l'exercice 2025.

Cette résolution est adoptée à

4^e RÉSOLUTION : Affectation du résultat de l'exercice 2025

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de répartir comme suit le résultat de l'exercice 2025

En DT

Résultat 2025	64 781 775
Résultats reportés	1 546 041
Résultats à affecter	66 327 816
Réserves légales	(3 316 391)
Bénéfice distribuable	63 011 425
Dividendes à distribuer	(60 397 988)
Report à nouveaux	2 613 437

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe ainsi le montant des dividendes à 0,550 dinar par action, il sera mis en paiement le

Cette résolution est adoptée à

5^e RÉOLUTION : Quitus aux Administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux Administrateurs quitus entier, définitif et sans réserve pour l'exécution de leur mandat et leur gestion au titre de l'exercice 2025.

Cette résolution est adoptée à

6^e RÉOLUTION : Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2025, à la somme globale et annuelle de 110 000 dinars, nette de la retenue à la source.

Cette résolution est adoptée à

7^e RÉOLUTION : Fixation de la rémunération des membres des comités issus du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant de la rémunération des membres des comités issus du Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2025, à la somme globale et annuelle de 60 000 dinars, nette de la retenue à la source.

Cette résolution est adoptée à

8^e RÉOLUTION : Information à l'Assemblée Générale Ordinaire en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des sociétés commerciales

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des informations communiquées en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution est adoptée à

9^e RÉOLUTION : Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à intervenir sur le marché pour l'achat et la revente des actions de la Sociétés, conformément aux dispositions d'Article 19 (Nouveau) de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 et à la réglementation en vigueur.

A ce titre l'Assemblée Générale Ordinaire délègue au Conseil d'Administration tous pouvoirs à l'effet de :

- Fixer les prix maximums d'achat et minimums de revente ;
- Déterminer le nombre maximum d'actions à acquérir ;
- Fixer le délai de réalisation du programme.

L'Assemblée Générale Ordinaire, autorise l'utilisation des réserves disponibles pour la couverture des éventuelles moins-values constatées lors de ces opérations.

Cette résolution est adoptée à

10^e RÉSOLUTION : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal ou à son mandataire pour accomplir toutes les formalités légales et notamment de dépôt, de publicité ou de régularisation quelconque

Cette résolution est adoptée à